

**Recueil
Des
Actes administratifs**

Comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

Sommaire

	Page
Relevé de séance	2
Délibérations du comité syndical	3
N° 3-1-2021 Décision modificative n° 1 (DM1).....	5
N° 3-2-2021 Commissions thématiques : modifications des membres	7
N° 3-3-2021 Accord-cadre travaux : reconduction.....	9
N° 3-4-2021 Marchés à procédures non formalisées attribués en 2021 : information.....	11
N° 3-5-2021 Réseau eborn : schéma directeur IRVE	13
N° 3-6-2021 Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux : convention type....	15
N° 3-7-2021 Création d'une SEM Energies Renouvelables (EnR).....	19
Compte-rendu du comité syndical	21

Relevé de séance

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre à 17h30, le comité syndical du SDES, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale Bellevarde à La Motte-Servolex (73), sous la présidence de Michel DYEN.

Présents

Marie-Claire **BARBIER** (*pouvoir d'Olivier **ROGNARD***), Nathalie **FONTAINE** (*suppléante*), Chantal **MARTIN**, Corinne **MONBEIG**, Béatrice **SANTAIS**, Gwennyn **TANGUY**, Robert **AGUETTAZ**, David **ATES**, Benoit **BADIN** (*suppléant*), Yves **BERTHIER**, André **BORREL**, Raymond **COMBAZ**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** (*pouvoir de Christophe **RICHEL***), Laurent **FILIPPI** (*suppléant*), Gérard **GAYET**, Jean-Pierre **GUILLAUD** (*suppléant*), Yves **GRANGE**, Jean-Charles **MASSIAGO** (*suppléant*), François **MAUDUIT** (*suppléant*), Jean-Claude **PARAVY**, Jean-Claude **PERRIER**, Christophe **PIERRETON** (*suppléant*), Jean-Claude **RAFFIN**, René **RUFFIER-LANCHE**, Johan **SANDRAZ** (*suppléant*), Jean-Claude **SIBUET-BECQUET**, Serge **TICHKIEWITCH**, Eric **VAILLAUT**, Pierre **VALLERIX**, Christophe **VEUILLET** (*suppléant*), Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

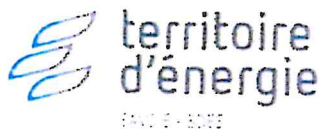
Excusés

Luc **BERTHOUD**, Georges **COMMUNAL**, Roger **BLANC-COQUAND**, Philippe **BRANCHE**, Guillaume **DESRUES**, François **DUNAND**, Jean-Louis **LANFANT**, James **DUNAND-SAUTHIER**, Alain **EMPRIN**, Aydin **GOKDAG**, Jean-Louis **LANFANT**, Thierry **MARCHAND-MAILLET**, Thierry **REPENTIN**, Christophe **RICHEL** (*pouvoir à Michel **DYEN***), Olivier **ROGNARD** (*pouvoir à Marie-Claire **BARBIER***) et Rémy **SAINT-GERMAIN**.

Membres de l'administration présents

Luc **FAIVRE** (directeur), Alexandra **MARION**, Cindy **MARLIN**, Fabienne **CHUPP** et Jean-Elie **MOMMESSIN**, agents du SDES.

Délibérations



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

Objet :
Décision modificative 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 octobre 2021 à 17 heures 30,

Délibération n° CS 3-1-2021

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle communale Bellevarde à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 39
Présents : 33
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 35

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Nathalie FONTAINE (*suppléante*), Chantal MARTIN, Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Robert AGUETTAZ, David ATEs, Benoît BADIN (*suppléant*), Yves BERTHIER, André BORREL, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Laurent FILIPPI (*suppléant*), Gérard GAYET, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Yves GRANGE, Jean-Charles MASSIAGO (*suppléant*), François MAUDUIT (*suppléant*), Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Christophe PIERRETON (*suppléant*), Jean-Claude RAFFIN, René RUFFIER-LANCHE, Johan SANDRAZ (*suppléant*), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Christophe VEUILLET (*suppléant*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Date de la convocation :
2 septembre 2021

Étaient excusés : Luc BERTHOUD, Georges COMMUNAL, Roger BLANC-COQUAND, Philippe BRANCHE, Guillaume DESRUES, François DUNAND, Jean-Louis LANFANT, James DUNAND-SAUTHIER, Alain EMPRIN, Aydin GOKDAG, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Thierry REPENTIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Marie-Claire BARBIER*) et Rémy SAINT-GERMAIN.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en octobre, novembre 2021.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider la Décision Modificative n°1 (DM 1) et de donner délégation au Président pour faire exécuter les écritures afférentes, conformément aux éléments détaillés joints en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Décision Modificative n°1 (DM1)

Section d'investissement				
Ouverture de comptes + Crédits supplémentaires				
Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
45	458221067	Chambéry / Cognin Chemin de Foray		167 856 €
45	458221051	La Balme Les Ecoffiés la Combe		68 608 €
45	458221037	Viviers du Lac Route du Lac		91 953 €
45	458221071	La Plagne Tarentaise Valezan Cézalet Tranche 2		23 029 €
45	458121067	Chambéry / Cognin Chemin de Foray	167 856 €	
45	458121051	La Balme Les Ecoffiés la Combe	68 608 €	
45	458121037	Viviers du Lac Route du Lac	91 953 €	
45	458121071	La Plagne Tarentaise Valezan Cézalet Tranche 2	23 029 €	
TOTAL			351 446 €	351 446 €
Dépenses / virement de crédits				
Chapitre	Article	Objet	Montant	
16	168748	Autres dettes d'autres communes	100 000 €	
041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	400 000 €	
23	2315	Installations, mat. et outillage technique	190 000 €	
204	2041482	Subv. D'équipement et bâtiment et installation	-190 000 €	
020	020	Dépenses imprévues	-500 000 €	
TOTAL			0 €	
Recettes / virement de crédits				
27	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	-400 000 €	
041	21534	Transfert travaux	400 000 €	
TOTAL			0 €	



Envoyé en préfecture le 20/10/2021
Reçu en préfecture le 20/10/2021
Affiché le 
ID : 073-257302232-20211014-DELIB_CS322021-DE

SDES, territoire d'énergie savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

Objet :
Commissions thématiques :
Modification des membres

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 octobre 2021 à 17 heures 30,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle communale *Bellevard* à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 3-2-2021

Membres :

En exercice : 39
Présents : 33
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 35

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER** (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Nathalie **FONTAINE** (*suppléante*), Chantal **MARTIN**, Corinne **MONBEIG**, Béatrice **SANTAIS**, Gwennyn **TANGUY**, Robert **AGUETTAZ**, David **ATES**, Benoît **BADIN** (*suppléant*), Yves **BERTHIER**, André **BORREL**, Raymond **COMBAZ**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Laurent **FILIPPI** (*suppléant*), Gérard **GAYET**, Jean-Pierre **GUILLAUD** (*suppléant*), Yves **GRANGE**, Jean-Charles **MASSIAGO** (*suppléant*), François **MAUDUIT** (*suppléant*), Jean-Claude **PARAVY**, Jean-Claude **PERRIER**, Christophe **PIERRETON** (*suppléant*), Jean-Claude **RAFFIN**, René **RUFFIER-LANCHE**, Johan **SANDRAZ** (*suppléant*), Jean-Claude **SIBUET-BECQUET**, Serge **TICHKIEWITCH**, Eric **VAILLAUT**, Pierre **VALLERIX**, Christophe **VEUILLET** (*suppléant*), Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Date de la convocation :

2 septembre 2021

Étaient excusés : Luc **BERTHOUD**, Georges **COMMUNAL**, Roger **BLANC-COQUAND**, Philippe **BRANCHE**, Guillaume **DESRUES**, François **DUNAND**, Jean-Louis **LANFANT**, James **DUNAND-SAUTHIER**, Alain **EMPRIN**, Aydin **GOKDAG**, Jean-Louis **LANFANT**, Thierry **MARCHAND-MAILLET**, Thierry **REPENTIN**, Christophe **RICHEL** (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier **ROGNARD** (*pouvoir à Marie-Claire BARBIER*) et Rémy **SAINT-GERMAIN**.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en octobre, novembre 2021.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider les modifications concernant la liste des délégués titulaires et suppléants membres des commissions thématiques, mentionnées en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Commissions thématiques

.....

Modifications membres

- ▶ **1^{ère} commission « Administration générale et finances »**
 - Président : Jean-Claude RAFFIN, Vice-Président :
- ▶ **2^{ème} commission « Concessions et travaux »**
 - Président : Jean-Marc VIAL, Vice-Président : Alain ZOCCOLO.
- ▶ **3^{ème} commission « Relations et partenariats extérieurs »**
 - Président : Serge DAL BIANCO, Vice-Président : Serge TICHKIEWITCH.
- ▶ **4^{ème} commission « Transition Energétique »**
 - Présidente : Marie-Claire BARBIER, Vice-Présidente : Chantal MARTIN.

La liste des membres de ces commissions thématiques doit être mise à jour comme proposé ci-dessous, au fait de démissions de certains membres et de leur remplacement nécessaire par d'autres, délégués titulaires ou suppléants du SDES, par rapport à la première liste validée par le comité syndical du 15 décembre 2020.

- ▶ **1^{ère} commission « Administration générale et finances » :**
Jean-Louis LANFANT (T), Jean-Claude PERRIER (S) et Gérard RUFFIER-MONET (S).
- ▶ **2^{ème} commission « Concession et travaux »**
Robert AGUETTAZ (T), Ancré BORREL (T), Philippe BRANCHE (T), Gérard GAYET (T), Yves GRANGE (T), Gérard MERLIN (S) et Jean-Claude SIBUET (T).
- ▶ **3^{ème} commission « Relations et partenariats extérieurs »**
Christophe PIERRETON (S) et Olivier ROGNARD (T).
- ▶ **4^{ème} commission « Transition Energétique »**
Corinne MONBEIG (T), Béatrice SANTAIS (T), Gwennyn TANGUY (T), Benoit BADIN (S), Yves BERTHIER (T), Luc BERTHOUD (T), Raymond COMBAZ (T), François MAUDUIT (S), Laurent MELMOUX (S), Christophe PIERRETON (S), Olivier ROGNARD (T), Rémy SAINT-GERMAIN (T) et Pierre VALLERIX (T) et Gilles VIAL (S).



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

Objet :
Accord-cadre travaux :
Reconduction

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 octobre 2021 à 17 heures 30,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle communale *Bellevard* à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 3-3-2021

Membres :

En exercice : 39
Présents : 33
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation :

2 septembre 2021

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en octobre, novembre 2021.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER** (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Nathalie **FONTAINE** (*suppléante*), Chantal **MARTIN**, Corinne **MONBEIG**, Béatrice **SANTAIS**, Gwennyn **TANGUY**, Robert **AGUETTAZ**, David **ATES**, Benoit **BADIN** (*suppléant*), Yves **BERTHIER**, André **BORREL**, Raymond **COMBAZ**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Laurent **FILIPPI** (*suppléant*), Gérard **GAYET**, Jean-Pierre **GUILLAUD** (*suppléant*), Yves **GRANGE**, Jean-Charles **MASSIAGO** (*suppléant*), François **MAUDUIT** (*suppléant*), Jean-Claude **PARAVY**, Jean-Claude **PERRIER**, Christophe **PIERRETON** (*suppléant*), Jean-Claude **RAFFIN**, René **RUFFIER-LANCHE**, Johan **SANDRAZ** (*suppléant*), Jean-Claude **SIBUET-BECQUET**, Serge **TICHKIEWITCH**, Eric **VAILLAUT**, Pierre **VALLERIX**, Christophe **VEUILLET** (*suppléant*), Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Luc **BERTHOUD**, Georges **COMMUNAL**, Roger **BLANC-COQUAND**, Philippe **BRANCHE**, Guillaume **DESRUES**, François **DUNAND**, Jean-Louis **LANFANT**, James **DUNAND-SAUTHIER**, Alain **EMPRIN**, Aydin **GOKDAG**, Jean-Louis **LANFANT**, Thierry **MARCHAND-MAILLET**, Thierry **REPENTIN**, Christophe **RICHEL** (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier **ROGNARD** (*pouvoir à Marie-Claire BARBIER*) et Rémy **SAINT-GERMAIN**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver la reconduction pour un an de l'accord-cadre référencé SDES 2020-006 pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, l'éclairage public et les réseaux de télécommunication, et ce jusqu'au 13 janvier 2023 ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à lancer auprès des titulaires de l'accord-cadre les consultations des marchés subséquents afférents, à les attribuer et à assurer leur exécution et ce, en concordance avec les délégations spécifiques permanentes confiées par ailleurs au bureau syndical et au Président.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Envoyé en préfecture le 20/10/2021
Reçu en préfecture le 20/10/2021
Affiché le 
ID : 073-257302232-20211014-DELIB_CS342021-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

Objet :
Marchés attribués en 2021 :
Information

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 octobre 2021 à 17 heures 30,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle communale *Bellevarde* à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 3-4-2021

Membres :

En exercice : 39
Présents : 33
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 35

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER** (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Nathalie **FONTAINE** (*suppléante*), Chantal **MARTIN**, Corinne **MONBEIG**, Béatrice **SANTAIS**, Gwennyn **TANGUY**, Robert **AGUETTAZ**, David **ATES**, Benoît **BADIN** (*suppléant*), Yves **BERTHIER**, André **BORREL**, Raymond **COMBAZ**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Laurent **FILIPPI** (*suppléant*), Gérard **GAYET**, Jean-Pierre **GUILLAUD** (*suppléant*), Yves **GRANGE**, Jean-Charles **MASSIAGO** (*suppléant*), François **MAUDUIT** (*suppléant*), Jean-Claude **PARAVY**, Jean-Claude **PERRIER**, Christophe **PIERRETON** (*suppléant*), Jean-Claude **RAFFIN**, René **RUFFIER-LANCHE**, Johan **SANDRAZ** (*suppléant*), Jean-Claude **SIBUET-BECQUET**, Serge **TICHKIEWITCH**, Eric **VAILLAUT**, Pierre **VALLERIX**, Christophe **VEUILLET** (*suppléant*), Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Date de la convocation :

2 septembre 2021

Étaient excusés : Luc **BERTHOUD**, Georges **COMMUNAL**, Roger **BLANC-COQUAND**, Philippe **BRANCHE**, Guillaume **DESRUES**, François **DUNAND**, Jean-Louis **LANFANT**, James **DUNAND-SAUTHIER**, Alain **EMPRIN**, Aydin **GOKDAG**, Jean-Louis **LANFANT**, Thierry **MARCHAND-MAILLET**, Thierry **REPENTIN**, Christophe **RICHEL** (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier **ROGNARD** (*pouvoir à Marie-Claire BARBIER*) et Rémy **SAINT-GERMAIN**.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en octobre, novembre 2021.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- **De valider l'information de ce jour relatif à l'attribution en 2021 des marchés dont le bureau syndical et/ou le Président ont reçu délégation pour leur passation et leur exécution, liste rappelée en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Libellé du marché	Référence marché	Procédure	Type de marché	Date notification	Durée et reconduction	Fin de marché	Montant global estimé €HT	Attribution	Titulaires Marchés
TRAVAUX sur les réseaux de distribution publique d'électricité, l'éclairage public et les réseaux de télécommunication	2020-006	AOO	Accord-cadre multi-attributaires à MARSU	14/01/2021	1 an reconductible 3 fois pour 1 an	13/01/2025	24 000 000	CAO + CS du 15/12/20	HTB SERVICES - BRONNAZ CITEOS - SERPOLLET SMB - ELECTRA SAVOIES - PORCHERON - SBTP - PICHELEC - ERDB - BOUYGUES ES - COLAS - LACIS - EIFFAGE ESIRA - SPIE CITYNETWORKS - SOBECA - GRAMARI
SERVICE Prestations juridiques	2021-002	MAPA	Accord-cadre mono-attributaires à BC	21/07/2021	2 ans reconductible 2 fois pour 1 an	20/07/2025	200 000	BS du 06/07/21	ADP AVOCAT
SERVICE CSPA - Investigations complémentaires et diag amiante HAP	2021-001	MAPA	Accord cadre multi-attributaires à BDC	22/07/2021	2 ans reconductible 2 fois pour 1 ans	21/07/2025	213 999	BS du 06/07/21	Lot A : SOCOTEC Lot B : ALGOL SAS Lot C : SANJAMES APTE IMMO
SERVICE Diagnostics en éclairage public	2021-004	AOO	Accord-cadre mono-attributaire à BDC	01/10/2021	1 an reconductible 3 fois pour 1 an	30/09/2025	240 000	CAO + BS du 14/09/21	OMBRES ET LUMIERES
SERVICE Maitrise d'œuvre pour le réseau DP, l'EP et les télécommunications	2021-003	AOO	Accord-cadre multi-attributaires à MARSU	29/09/2021	2 ans reconductible 1 fois pour 2 ans	28/09/2025	800 000	CAO + BS du 14/09/21	ALP'ETUDES - B INGENIERIE - EPODE - PRO ETUDES
SERVICE Audits énergétiques des bâtiments	2021-005	MAPA	Accord-cadre multi-attributaires à MARSU	10/2021	2 ans reconductible 2 fois pour 1 an	10/2025	213 999	BS du 12/10/21	AD3E, AKAJO ING'EUROP, PH ENERGIE

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le



ID : 073-257302232-20211014-DELIB_CS342021-DE



Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 073-257302232-20211014-DELIB_CS352021-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

Objet :

Réseau eborn :

Schéma directeur IRVE

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 octobre 2021 à 17 heures 30,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle communale *Bellevarde* à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 3-5-2021

Membres :

En exercice : 39
Présents : 33
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation :

2 septembre 2021

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en octobre, novembre 2021.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Nathalie FONTAINE (*suppléante*), Chantal MARTIN, Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Benoit BADIN (*suppléant*), Yves BERTHIER, André BORREL, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Laurent FILIPPI (*suppléant*), Gérard GAYET, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Yves GRANGE, Jean-Charles MASSIAGO (*suppléant*), François MAUDUIT (*suppléant*), Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Christophe PIERRETON (*suppléant*), Jean-Claude RAFFIN, René RUFFIER-LANCHE, Johan SANDRAZ (*suppléant*), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Christophe VEUILLET (*suppléant*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Luc BERTHOUD, Georges COMMUNAL, Roger BLANC-COQUAND, Philippe BRANCHE, Guillaume DESRUES, François DUNAND, Jean-Louis LANFANT, James DUNAND-SAUTHIER, Alain EMPRIN, Aydin GOKDAG, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Thierry REPENTIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Marie-Claire BARBIER*) et Rémy SAINT-GERMAIN.

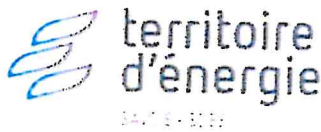
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **Valider la participation du SDES à l'élaboration d'un schéma directeur IRVE à l'échelle du territoire d'eborn représentant onze départements en continuité géographique entre Montluçon, Annecy et Toulon ;**
- ▶ **Autoriser le Président du SDES à engager toutes les démarches et décisions utiles à la concrétisation du groupement de commandes, ainsi que celles afférentes à la passation et à l'exécution du marché destiné à l'élaboration de ce schéma directeur ;**
- ▶ **Autoriser le Président à engager les crédits afférents à la réalisation de ce schéma directeur**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le

ID : 073-257302232-20211014-DELIB_CS362021-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 octobre 2021 à 17 heures 30,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle communale *Bellevard* à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER** (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Nathalie **FONTAINE** (*suppléante*), Chantal **MARTIN**, Corinne **MONBEIG**, Béatrice **SANTAIS**, Gwennyn **TANGUY**, Robert **AGUETTAZ**, David **ATES**, Benoît **BADIN** (*suppléant*), Yves **BERTHIER**, André **BORREL**, Raymond **COMBAZ**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Laurent **FILIPPI** (*suppléant*), Gérard **GAYET**, Jean-Pierre **GUILLAUD** (*suppléant*), Yves **GRANGE**, Jean-Charles **MASSIAGO** (*suppléant*), François **MAUDUIT** (*suppléant*), Jean-Claude **PARAVY**, Jean-Claude **PERRIER**, **Christophe PIERRETON** (*suppléant*), Jean-Claude **RAFFIN**, René **RUFFIER-LANCHE**, Johan **SANDRAZ** (*suppléant*), Jean-Claude **SIBUET-BECQUET**, Serge **TICHKIEWITCH**, Eric **VAILLAUT**, Pierre **VALLERIX**, Christophe **VEUILLET** (*suppléant*), Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Luc **BERTHOUD**, Georges **COMMUNAL**, Roger **BLANC-COQUAND**, Philippe **BRANCHE**, Guillaume **DESRUES**, François **DUNAND**, Jean-Louis **LANFANT**, James **DUNAND-SAUTHIER**, Alain **EMPRIN**, Aydin **GOKDAG**, Jean-Louis **LANFANT**, Thierry **MARCHAND-MAILLET**, Thierry **REPENTIN**, Christophe **RICHEL** (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier **ROGNARD** (*pouvoir à Marie-Claire BARBIER*) et Rémy **SAINT-GERMAIN**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Objet :

Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux :
Convention « type » avec les communes

Délibération n° CS 3-6-2021

Membres :

En exercice : 39
Présents : 33
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation :

2 septembre 2021

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en octobre, novembre 2021.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider la mise en place de la convention « type » jointe en annexe de la présente délibération et correspondant à des prestations intellectuelles assurées par le SDES pour le compte de ses communes adhérentes ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à modifier et à adapter en tant que de besoin la forme de ce document à chaque commune et opération concernée ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à adapter ce document aux évolutions réglementaires et à signer toutes les conventions afférentes aux prestations associées à cette convention « type » ;**
- ▶ **De valider la mise en place de modalités et de participations financières au bénéfice du SDES en contrepartie des prestations afférentes à ces conventions ;**
- ▶ **De déléguer au bureau syndical la validation de ces participations financières.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe délibération CS 3-6-2021

Audit énergétique des bâtiments

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière

Entre les soussignés :

La Commune de représentée par Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° du et désignée ci-après par l'appellation "la commune",

d'une part,

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, représenté par son Président Michel DYEN, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n° CS 2-6-2020 du 24 septembre 2020, désigné ci-après par l'appellation "le SDES",

d'autre part,

Il a été exposé, convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet du mandat

Par application des dispositions statutaires et réglementaires suivantes :

- ▶ Les dispositions spécifiques du CGCT, notamment dans ses articles L. 5711-1, L. 5111-1 et L. 5211-56 ;
- ▶ L'article 5.2 des statuts du SDES « *Compétences optionnelles* », délibération n° CS 04-11-2018 du 18 décembre 2018 et arrêté préfectoral afférent du 24 février 2020 approuvant la modification des statuts du SDES ;
- ▶ La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- ▶ Délibération du comité syndical n° CS 02-15-2021 du 29 juin 2021.

La commune mandate au SDES par la présente convention, la maîtrise d'ouvrage d'un audit énergétique sur le(s) bâtiment(s) listés ci-dessous :

- ▶
- ▶

Article 2 - Obligations de la commune

- ▶ La commune s'oblige à réaliser certaines prestations et à fournir au SDES et au titulaire du marché retenu pour l'exécution de cette étude, les éléments nécessaires à la réalisation de l'audit énergétique sur le patrimoine bâti comme précisé ci-après :
 - Factures d'énergie, de maintenance et d'investissement pour les trois dernières années complètes, ainsi que l'information des travaux de rénovation énergétique ou d'extension du (des) bâtiment(s) réalisés sur la dernière décennie ;
 - Plans des bâtiments, schémas des réseaux électriques et de fluides, données de suivi énergétique, abonnements et contrats d'exploitation, livret de chaufferie, Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) des travaux déjà réalisés sur le(s) bâtiment(s), tout rapport d'étude de moins de 5 ans réalisé sur le(s) bâtiment(s) pouvant aider à la réalisation de l'audit ...
- ▶ La commune désigne Mme ou Mr, membre du Conseil municipal en tant que "réfèrent bâtiment". Cet élu sera l'interlocuteur privilégié du SDES et du titulaire du marché retenu pour l'exécution de cet audit.
- ▶ La commune désigne Mme ou Mr, agent de la commune (*fonction de l'agent*), chargé d'assurer en temps utile la transmission des informations issues de la commune au SDES ou au titulaire du marché retenu pour l'exécution de cet audit et d'accompagner le titulaire du marché dans la visite du (des) bâtiment(s) à auditer.

Tout manquement à l'une de ces obligations, conduisant le prestataire du SDES à réclamer des indemnités, serait à la charge exclusive de la commune.

Article 3 - Contenu de la mission et obligations du SDES

La mission spécifiquement confiée au SDES pour la présente opération, porte sur les éléments suivants :

- ▶ **Etat des lieux** du (des) bâtiment(s) qui comprend le recueil des informations utiles, la visite sur site permettant d'établir la description détaillée du bâti et des installations avec contrôle du fonctionnement des installations, ainsi que l'examen des modes de gestion des énergies et de l'ensemble des organes et systèmes de régulation et de programmation des fluides ;
- ▶ **Bilan énergétique et préconisations** d'actions à mener qui comprend les éléments ci-dessous :
 - Analyse critique de la situation existante s'attachant aux anomalies ou aux déficiences observées sur le site et exprimées par les utilisateurs et gestionnaires du bâtiment ;
 - Bilan énergétique global, bâtiment par bâtiment, en tenant compte de tous les usages importants ;
 - Calcul des consommations réglementaires ;
 - Enumération des améliorations possibles en distinguant les actions correctives permettant un gain immédiat sans la nécessité d'investissement significatif, des actions prioritaires à mener à court terme car ayant un niveau de rentabilité élevé et des actions utiles à mettre en œuvre mais pouvant être différées. Chaque action donne lieu, à des indications chiffrées en termes d'économie d'énergie ;
 - Analyse de l'impact énergétique et environnemental des préconisations, poste par poste.
- ▶ **Programmes d'amélioration** : proposition de scénarios de réhabilitation élaborés sur la base de programmes d'amélioration cohérents et adaptés aux caractéristiques de chacun des bâtiments, pour permettre à la commune d'orienter son intervention dans les meilleures conditions de coût et de délai. Ces scénarios sont définis en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire ;
- ▶ **Analyse financière détaillée** des scénarios de réhabilitation, tels que définis ci-dessus, à partir de la méthode en « coût global » ;
- ▶ Elaboration et restitution à la commune du rapport final d'audit contenant l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus ;
- ▶ Mise en concurrence, passation, exécution, suivi, contrôle et gestion des contentieux pour les marchés passés avec les bureaux d'études chargé de réaliser les prestations ;
- ▶ Gestion administrative et comptable de l'opération.

Le SDES assure la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la commune. Il est tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

Article 4 - Financement

Les participations financières afférentes à cette convention sont octroyées aux communes adhérentes du SDES **à l'exception des communes de plus de 2 000 habitants n'ayant pas intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.**

Cette participation ainsi attribuée l'est à hauteur de 50% du montant HT de la prestation. Elle intervient en complément des financements que la commune peut obtenir par ailleurs par d'autres collectivités ou organismes et ce, dans la limite des 80% réglementaires d'aides publiques. La commune prend en charge le solde du montant de la prestation. La répartition du coût de l'audit énergétique s'établit comme suit :

- ▶ Autres Financeurs : % du montant hors taxes ;
- ▶ SDES : % du montant hors taxes ;
- ▶ Commune : % du montant hors taxes + TVA totale du coût de la prestation.

Le montant annuel HT du coût des audits énergétiques demandés par une commune et éligible à la participation financière susvisée, est plafonné à 15 000 €/an/commune.

Pour les communes bénéficiant d'un co-financement par les programmes issus de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE II, la répartition du coût du diagnostic s'établit comme suit :

- ▶ Autres Financeurs : % du montant hors taxes ;
- ▶ ACTEE II : % du montant hors taxes ;
- ▶ Commune : % du montant hors taxes + TVA totale du coût de la prestation.

Article 5 - Durée et limite de la convention

La mission confiée au SDES débute à réception par celui-ci de la délibération exécutoire susvisée et de la présente convention dûment signée par le Maire. La convention s'achève à la restitution du rapport final de (des) l'audit(s) à la commune et au paiement par cette dernière des sommes dues.

Un titre de recettes correspondant au strict montant dû par la commune, lui est transmis via le portail *CHORUS* de la DGFIP après remise dudit rapport final.

La prestation décrite dans la présente convention ne porte que sur les audits énergétiques des bâtiments communaux.

Article 6 - Clauses diverses

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention doit être conclue préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge des parties qui entendraient soumettre la présente convention à d'éventuelles formalités administratives complémentaires.

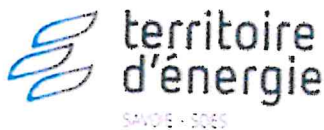
Article 7 - Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention sont le cas échéant, portés devant le Tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération, les deux parties s'obligeant préalablement à la recherche conjointe d'une solution amiable.

Fait à La Motte-Servolex, le

Pour "le SDES"
Le Président du SDES
Michel DYEN

Pour "la Commune"
Le Maire



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 14 octobre 2021

Objet :
Création d'une SEM
Energies Renouvelables
(EnR)

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 octobre 2021 à 17 heures 30,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle communale *Bellevarde* à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 3-7-2021

Membres :

En exercice : 39
Présents : 33
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation :
2 septembre 2021

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en octobre, novembre 2021.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER** (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Nathalie **FONTAINE** (*suppléante*), Chantal **MARTIN**, Corinne **MONBEIG**, Béatrice **SANTAIS**, Gwennyn **TANGUY**, Robert **AGUETTAZ**, David **ATES**, Benoît **BADIN** (*suppléant*), Yves **BERTHIER**, André **BORREL**, Raymond **COMBAZ**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Laurent **FILIPPI** (*suppléant*), Gérard **GAYET**, Jean-Pierre **GUILLAUD** (*suppléant*), Yves **GRANGE**, Jean-Charles **MASSIAGO** (*suppléant*), François **MAUDUIT** (*suppléant*), Jean-Claude **PARAVY**, Jean-Claude **PERRIER**, Christophe **PIERRETON** (*suppléant*), Jean-Claude **RAFFIN**, René **RUFFIER-LANCHE**, Johan **SANDRAZ** (*suppléant*), Jean-Claude **SIBUET-BECQUET**, Serge **TICHKIEWITCH**, Eric **VAILLAUT**, Pierre **VALLERIX**, Christophe **VEUILLET** (*suppléant*), Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Luc **BERTHOUD**, Georges **COMMUNAL**, Roger **BLANC-COQUAND**, Philippe **BRANCHE**, Guillaume **DESRUES**, François **DUNAND**, Jean-Louis **LANFANT**, James **DUNAND-SAUTHIER**, Alain **EMPRIN**, Aydin **GOKDAG**, Jean-Louis **LANFANT**, Thierry **MARCHAND-MAILLET**, Thierry **REPENTIN**, Christophe **RICHEL** (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier **ROGNARD** (*pouvoir à Marie-Claire BARBIER*) et Rémy **SAINT-GERMAIN**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins deux abstentions des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider la constitution d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) sous l'égide du SDES, aux fins de réaliser l'installation et l'exploitation d'équipements de production d'énergie renouvelable avec les partenaires publics et privés qui le souhaitent ;**
- ▶ **De déléguer au Président les sollicitations des autres partenaires susceptibles d'intégrer cette SEML, afin de concrétiser dans les meilleurs délais leur engagement financier potentiel dans cette structure : SAS 73, Conseil départemental, Banque des Territoires, Crédit agricole, Caisse d'Épargne... ;**

- ▶ **De valider les projets de « statuts », de « pacte d'actionnariat » et de « 1^{er} plan d'affaires » joints en annexe à la présente délibération, dont la répartition des droits de vote et donner la délégation au Président pour ajuster ces documents avec les partenaires pressentis ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à réaliser les transferts budgétaires visant à concrétiser la participation financière du SDES au capital de la SEML, ainsi que les transferts issus du dispositif mis en place par l'intermédiaire de la part communale de la TICFE (ancienne TCCFE) ;**
- ▶ **De valider la réalisation et le financement par le SDES des études préalables pour les dossiers constituant le « 1^{er} plan d'affaires » joint en annexe à la présente délibération ;**
- ▶ **D'intégrer dans le périmètre de la SEML dès qu'elle sera constituée, les dossiers dudit « 1^{er} plan d'affaires » dont les études préalables ont été réalisées et ce, en étroite collaboration avec les communes concernées.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Compte rendu du comité syndical

Du 14 octobre 2021

Avant d'ouvrir la séance, Michel DYEN informe pour ceux qui ne le savent pas encore, du décès récent "d'un des nôtres", Patrick MICHAULT, membre du bureau syndical, dont la cérémonie d'obsèques s'est déroulée ce jour dans sa commune de Saint-Paul-Sur-Isère, dont il était le Maire. Il demande à ce titre à toute l'assemblée de respecter une minute de silence en sa mémoire.

.....
Michel DYEN présente Romain PICHOT, économe de flux recruté le 1^{er} septembre dernier et affecté au territoire de Grand Chambéry.

Romain PICHOT se présente rapidement, De formation ingénieur, il a exercé depuis le début de son parcours professionnel en entreprise, en collectivités territoriale et en Agence Locale de l'Energie.

Michel DYEN présente également Nathalie LAUGIER, future Directrice en remplacement de Luc FAIVRE qui a fait valoir ses droits à la retraite. Actuellement Directrice Générale des Services Techniques de la commune du Bourget-du-Lac, elle prendra ses fonctions le 1^{er} décembre prochain.

Michel DYEN ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, à savoir les délégués élus titulaires ou suppléants, ainsi que les agents. Il remercie également la commune de La Motte-Servolex pour la mise à disposition gracieuse de cette salle, la salle de réunions du SDES ne permettant plus suite à l'aménagement de nouveaux bureaux, de recevoir ce comité syndical.

Michel DYEN informe le comité syndical des pouvoirs qui lui ont été transmis pour cette réunion :

- ▶ Christophe RICHEL, délégué titulaire au titre du 1^{er} collège (*Aix-Les-Bains/Avant-Pays Savoyard/Chambéry/Cœur de Savoie*), donne pouvoir à Michel DYEN ;
- ▶ Olivier ROGNARD, délégué titulaire au titre du 1^{er} collège (*Aix-Les-Bains/Avant-Pays Savoyard/Chambéry/Cœur de Savoie*), donne pouvoir à Marie-Claire BARBIER.

1. Décision Modificative n° 1 (DM 1)

Michel DYEN passe la parole à Jean-Claude RAFFIN, 1^{er} Vice-Président, qui précise que l'exécution budgétaire actuelle de l'exercice 2021 implique la régularisation de certains comptes budgétaires en investissement. Dans le cadre des travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du SDES, les nouvelles opérations enregistrées depuis le vote du budget primitif le 18 février 2021 et concernant l'enfouissement des réseaux secs (*distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunication*) à réaliser à la demande et pour le compte des communes, nécessitent des ajustements, des rajouts et des virements de crédits budgétaires sans modifier l'équilibre général du budget. Ces ajustements budgétaires concernent également les dossiers initialement engagés par les communes à solder définitivement par le biais des écritures comptables internes et d'ordres, afin de récupérer la TVA auprès d'Enedis pour la reverser aux communes concernées dans le cadre de la procédure COMOA, selon le détail ci-après :

Section d'investissement

Ouverture de comptes + Crédits supplémentaires

Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
45	458221067	Chambéry / Cognin Chemin de Foray		167 856 €
45	458221051	La Balme Les Ecoffiés la Combe		68 608 €
45	458221037	Viviers du Lac Route du Lac		91 953 €
45	458221071	La Plagne Tarentaise Valezan Cézalet Tranche 2		23 029 €
45	458121067	Chambéry / Cognin Chemin de Foray	167 856 €	
45	458121051	La Balme Les Ecoffiés la Combe	68 608 €	
45	458121037	Viviers du Lac Route du Lac	91 953 €	
45	458121071	La Plagne Tarentaise Valezan Cézalet Tranche 2	23 029 €	
TOTAL			351 446 €	351 446 €

Dépenses / virement de crédits

Chapitre	Article	Objet	Montant
16	168748	Autres dettes d'autres communes	100 000 €
041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	400 000 €
23	2315	Installations, mat. et outillage technique	190 000 €
20	2041482	Subv. D'équipement et bâtiment et installation	-190 000 €
020	020	Dépenses imprévues	-500 000 €
TOTAL			0 €

2. Commissions thématiques : modification des membres

Michel DYEN passe la parole à Luc FAIVRE, Directeur, qui précise que le comité syndical du 8 octobre 2020, compte tenu du développement par le SDES depuis quelques années de diverses activités au bénéfice des communes adhérentes et de leurs intercommunalités de rattachement, a validé la création de quatre *commissions thématiques* placées chacune sous la responsabilité d'un Président et d'un Vice-Président. Les libellés de ces commissions thématiques et leurs responsables respectifs, ont été établis comme suit :

- ▶ 1^{ère} commission « Administration générale et finances »
 - Président : Jean-Claude RAFFIN, Vice-Président : Patrick MICHAULT
- ▶ 2^{ème} commission « Concessions et travaux »
 - Président : Jean-Marc VIAL, Vice-Président : Alain ZOCCOLO
- ▶ 3^{ème} commission « Relations et partenariats extérieurs »
 - Président : Serge DAL BIANCO, Vice-Président : Serge TICHKIEWITCH
- ▶ 4^{ème} commission « Transition Energétique »
 - Présidente : Marie-Claire BARBIER, Vice-Présidente : Chantal MARTIN

Suite à diverses évolutions, démissions, souhaits de certains délégués titulaires ou suppléants de participer à certaines commissions, décès... il convient que la liste des membres de ces commissions thématiques soit mise à jour comme proposé ci-dessous, au regard de la première liste validée par le comité syndical du 15 décembre 2020 :

- ▶ 1^{ère} commission « Administration générale et finances » :
Président : Jean-Claude RAFFIN, Vice-Président :
Membres : Jean-Louis LANFANT (T), Jean-Claude PERRIER (S) et Gérard RUFFIER-MONET (S).
- ▶ 2^{ème} commission « Concession et travaux »
Président : Jean-Marc VIAL, Vice-Président : Alain ZOCCOLO
Membres : Robert AGUETTAZ (T), Ancré BORREL (T), Philippe BRANCHE (T), Gérard GAYET (T), Yves GRANGE (T), Gérard MERLIN (S) et Jean-Claude SIBUET (T).
- ▶ 3^{ème} commission « Relations et partenariats extérieurs »
Président : Serge DAL BIANCO, Vice-Président : Serge TICHKIEWITCH
Membres : Christophe PIERRETON (S) et Olivier ROGNARD (T).

▶ 4^{ème} commission « *Transition Energétique* »

Présidente : Marie-Claire BARBIER, Vice-Présidente : Chantal MARTIN Corinne MONBEIG (T), Membres : Béatrice SANTAIS (T), Gwennyn TANGUY (T), Benoit BADIN (S), Yves BERTHIER (T), Luc BERTHOUD (T), Raymond COMBAZ (T), François MAUDUIT (S), Laurent MELMOUX (S), Christophe PIERRETON (S), Olivier ROGNARD (T), Rémy SAINT-GERMAIN (T) et Pierre VALLERIX (T) et Gilles VIAL (S).

3. Reconduction de l'accord-cadre travaux

Michel DYEN passe la parole à Jean-Marc VIAL, 2^{ème} Vice-Président, qui précise que l'accord-cadre pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication (SDES 2020-006), a été notifié le 14 janvier 2021 aux quinze attributaires retenus. Cet accord-cadre a été signé pour une durée d'un an, avec trois reconductions tacites possibles d'une année chacune. Il a donc une durée potentielle maximale de quatre années, soit jusqu'au 13 janvier 2025. Depuis sa notification, dix-neuf marchés subséquents ont été lancés et seize ont été attribués et en cours d'exécution avec dix des entreprises ou groupement d'entreprises attributaires, pour un montant global de 1 720 797 € HT. Aussi, il s'agit pour le SDES de se positionner sur la reconduction ou non pour une année supplémentaire de cet accord-cadre et ce, avec les quinze titulaires actuels.

4. Marchés attribués en 2021 par délégation au bureau syndical et au Président : information

Michel DYEN passe la parole à Jean-Marc VIAL, 2^{ème} Vice-Président, qui précise que le comité syndical du 24 septembre 2020 a attribué diverses délégations permanentes au bureau syndical et au Président, afférentes notamment au lancement, à la passation et à l'attribution de marchés publics dont les seuils financiers le permettent.

De plus, le comité syndical du 29 juin 2021 a délégué ponctuellement au bureau syndical la passation des accords-cadres de travaux et de diagnostics d'éclairage public, après décision de la CAO préalablement réunie. Aussi, il convient que le comité syndical soit tenu informé régulièrement des marchés ainsi attribués. A ce titre, le tableau présenté en **annexe 1** de la délibération afférente, récapitule lesdits marchés.

5. Réseau *eborn* : schéma directeur IRVE

Michel DYEN passe la parole à Luc FAIVRE, Directeur, qui précise que ce dossier pris en charge par le SDES courant 2015 et ce, simultanément à une dynamique créée par cinq syndicats d'énergie départementaux proches de la Savoie (05, 07, 26, 38 et 74) regroupés au sein d'un collectif désigné *eborn*, a consisté dans un premier temps à développer un réseau d'une petite cinquantaine des bornes de recharges publiques autour d'un axe entre Albertville et Ruffieux. Les principales dates et décisions prises par le SDES concernant ce dossier jusqu'à ce jour ont été :

- ▶ **Décembre 2015** : décision à l'unanimité du comité syndical de s'associer au développement des bornes d'Infrastructures de Recharges Electriques (*bornes IRVE*) publiques en Savoie en collaboration avec quelques intercommunalités et une dizaine de communes, en devenant le *coordinateur administratif* de l'opération ;
- ▶ **Janvier 2016** : attribution par l'Etat d'une subvention globale de 264 000 € et signature à la suite des conventions avec l'ADEME ;
- ▶ **Février 2016** : décision à l'unanimité du comité syndical d'assister les collectivités précitées en termes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de l'opération ;
- ▶ **Février 2017** : désignation d'un *opérateur de service de charge*, chargé de la *maintenance-exploitation-gestion-supervision* des bornes dans le cadre d'un marché d'un an avec trois reconductions possibles attribué à NEW MOTION et arrivant à son terme en février 2021 ;
- ▶ **Décembre 2017** : désignation de la société CITEOS pour l'installation des bornes et du fournisseur des bornes, la société SCHNEIDER, avec la société PORCHERON comme sous-traitant pour l'installation des bornes et leur raccordement sur le réseau DP ;
- ▶ **Janvier à septembre 2018** : travaux d'installation, de raccordement et de mise en service de 47 bornes ;

- ▶ **Décembre 2018** : modifications statutaires intégrant comme compétence optionnelle les bornes IRVE, en termes de maîtrise d'ouvrage pour l'investissement, l'exploitation, la maintenance, la supervision, et la gestion technique et financière, conformément aux dispositions prévues à l'article L.2224-37 du CGCT et validées par l'arrêté préfectoral ad hoc du 24 février 2020 ;
- ▶ **18 mars 2019** : adhésion au groupement de commandes *eborn* coordonné par le SYANE (74) et constitué désormais de 11 syndicats d'énergie départementaux en vue de conclure une Délégation de Service Public (DSP) supra-départementale pour intégrer le département de la Savoie dans le périmètre de cette DSP ;
- ▶ **26 février 2020** : prise de compétence optionnelle effective par le SDES pour les bornes IRVE dans le cadre d'une modification statutaire et attribution par le groupement de commandes constitué pour se faire, de la DSP précitée au groupement d'entreprises Easy Charge / FMET avec approbation du contrat de concession afférent ;
- ▶ **Février 2021** : transfert de *l'exploitation-maintenance-gestion-supervision* des 47 bornes IRVE précitées et installées en 2018, au groupement d'entreprises Easy Charge / FMET, sans aucun problème technique

Actuellement, les bornes publiques de Savoie appartiennent à 12 propriétaires différents qui ont supporté l'investissement initial, à savoir CGLE pour 23 d'entre elles, 10 communes (Chambéry, Albertville, Le Bourget-du-Lac, Saint-Alban-Leysse...) pour 18 d'entre elles et la communauté de communes de Cœur de Savoie pour 6 d'entre elles, cette collectivité ayant redonné en 2019 cette compétence aux six communes concernées qui lui avaient transféré antérieurement. De plus, le syndicat mixte du Pays de Maurienne a aussi installé quelques bornes publiques sur son territoire dans le cadre de son programme TEPOS. Au printemps dernier, le SDES ayant enregistré plusieurs demandes de bornes supplémentaires de la part des collectivités de Savoie non encore équipées, a lancé une vaste enquête auprès desdites collectivités et de divers autres établissements publics. La synthèse des résultats de cette enquête aboutit à une demande complémentaire de près d'une centaine de bornes supplémentaires, dont 75 % de bornes *accélérées* désormais dites *normales* (jusqu'à 22 kVA par point de charge) et 25 % de bornes *rapides*.

Parallèlement et dans un souci d'anticipation vis à vis de l'exécution en cours de la DSP précitée, le collectif *eborn* propose d'établir un schéma directeur à l'échelle des 11 territoires départementaux et des près de 1 000 bornes le constituant désormais, afin d'une part, de faire le point département par département du parc existant y compris potentiellement au-delà du seul *eborn* notamment potentiellement le parc *privé*, et d'autre part, d'identifier les potentiels de développement en corrélation avec les éléments déjà connus de l'enquête précitée. Ce schéma directeur est à réaliser en 2022 sous l'égide d'un groupement de commandes regroupant les collectivités précitées, sachant qu'il est financé à 80 % par la Banque des Territoires.

6. Audits énergétiques des bâtiments communaux

Convention type avec les communes

Michel DYEN précise que le comité syndical du 15 décembre 2020, a amendé par sa délibération CS n° 4-14-020, divers documents et conventions *type* établis pour traiter administrativement et juridiquement l'ingénierie assurée par le SDES au bénéfice des communes et de leurs intercommunalités de rattachement notamment d'une part, dans le cadre des opérations de travaux déjà lancées par les communes ou le SDES en coordination ou non avec des travaux sur les réseaux humides ou sur la voirie, et d'autre part, dans le cadre des diverses prestations d'assistance assurées notamment par les CEP et les économes de flux. Dans ce cadre, les documents actuellement utilisés sont :

- ▶ Convention financière pour les travaux sous MOA ;
- ▶ Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière ;
- ▶ Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation coordonnée de travaux d'enfouissement de réseaux *secs* et/ou d'extension et/ou de rénovation de réseaux *humides* et/ou d'aménagement de voirie ;
- ▶ Convention d'accompagnement technique et administratif dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ;
- ▶ Convention d'adhésion au service CEP ;
- ▶ Convention d'assistance à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
- ▶ Convention de transfert des CEE pour les travaux d'amélioration de l'Éclairage Public (EP).

Aussi, le bureau syndical du 21 mai 2021 a validé le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation sous maîtrise d'ouvrage du SDES d'audits énergétiques des bâtiments communaux.

Afin d'accompagner et soutenir davantage les communes adhérentes, le comité syndical du 29 juin dernier, a validé le principe de nouvelles participations financières directes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et, notamment une contribution à hauteur de 50 % maximum du montant HT pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments, à l'exception des communes de Grand Chambéry et Grand Lac concernées par le programme SEQUOIA et bénéficiant déjà de la même aide financière dans ce cadre.

Pour répondre à cette évolution d'activité du SDES, il convient de valider une nouvelle convention type pour le mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière contractualisée entre les communes et le SDES, convention annexée au présent rapport permettant de cadrer juridiquement, administrativement et comptablement les prestations assurées par le SDES.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- 1 Valide la Décision Modificative n°1 (DM 1) et délègue au Président l'exécution des écritures afférentes et ce, conformément aux éléments détaillés mentionnés dans la délibération afférente ;**
- 2 Abroge la délibération n° 1-4-2021 du 18 février 2021 et valide les modifications proposées des délégués titulaires et suppléants membres des commissions thématiques ;**
- 3 Approuve la reconduction pour un an de l'accord-cadre référencé SDES 2020-006 pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, l'éclairage public et les réseaux de télécommunication, et ce jusqu'au 13 janvier 2023, autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et autorise le Président à lancer auprès des titulaires de l'accord-cadre, les consultations des marchés subséquents afférents, à les attribuer et à assurer leur exécution, et ce en concordance avec les délégations spécifiques permanentes confiées par ailleurs au bureau syndical et au Président ;**
- 4 Valide l'information de ce jour relative à l'attribution en 2021 des marchés dont le bureau syndical et/ou le Président après attribution si nécessaire réglementairement, ont reçu délégation pour leur passation et leur exécution et dont la liste est rappelée en annexe 1 de la délibération afférente ;**
- 5 Valide la participation du SDES à l'élaboration d'un schéma directeur IRVE à l'échelle du territoire d'eborn représentant 11 départements en continuité géographique entre Montluçon, Annecy et Toulon et ce, en autorisant le Président du SDES à engager toutes les démarches et décisions utiles à la concrétisation du groupement de commandes dont la passation et l'exécution du marché destiné à l'élaboration de ce schéma directeur, ainsi qu'à engager les crédits afférents à sa réalisation ;**
- 6 Valide la mise en place de la convention « type » en annexe 2 du présent compte-rendu et correspondant à des prestations intellectuelles assurées par le SDES pour le compte de ses communes adhérentes, autorise le Président à modifier et à adapter en tant que de besoin la forme de ce document à chaque commune et opération concernée, autorise le Président à adapter ce document aux évolutions réglementaires ainsi qu'à signer toutes les conventions afférentes aux prestations associées à cette convention « type », valide la mise en place de modalités et de participations financières au bénéfice du SDES en contrepartie des prestations afférentes à ces conventions et délègue au bureau syndical la validation de ces participations financières.**

7. Création d'une SEM Energies Renouvelables (EnR)

Michel DYEN rappelle que dans le cadre du débat engagé depuis avril 2018 et ralenti par la crise sanitaire en cours sur le développement de nouvelles activités par le SDES et afférentes à la *Transition Énergétique* pour les communes de Savoie, les principales étapes et décisions spécifiques déjà prises dans ce sens sont :

- ▶ **15 décembre 2020** : le Comité Syndical (CS) dans sa délibération n° CS 4-18-2020, décide à l'unanimité, d'une part, de porter le coefficient de prélèvement de la TCCFE à son niveau maximum actuel de 8,5 en reversant aux communes l'équivalent du coefficient 5, cette disposition s'appliquant de fait à toutes les communes <= 2 000 habitants adhérentes au SDES, et d'autre part, de proposer aux 49 communes > 2000 habitants de rejoindre ce dispositif ;

- ▶ **15 décembre 2020** : le CS dans sa délibération n° CS 4-19-2020, décide à l'unanimité, de valider le principe de la mise en place de participations financières pour accompagner les communes adhérentes au dispositif présenté ci-avant et ce, dans un premier temps dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de la production d'électricité d'origine renouvelable (EnR) ;
- ▶ **26 février 2021** : réunion des principaux élus locaux représentatifs des territoires de Savoie (conseillers départementaux, syndicats mixtes des territoires, intercommunalités, communes importantes...), toutes tendances confondues, qui valident le principe de création d'une première société de forme juridique adaptée pour engager les premières opérations de production d'énergie renouvelable sous l'égide du SDES accompagné de la SAS 73 ; les mêmes élus présents précisent également que cette première étape s'inscrit dans une démarche plus globale au niveau du département de la Savoie, par la constitution à terme d'une société de type *Société d'Economie Mixte Locale*, dans laquelle les collectivités de Savoie et d'autres partenaires qui le souhaitent pourraient entrer au capital ;
- ▶ **Premier semestre 2021** : le Président et le Directeur rencontrent les élus représentants des 49 communes > 2 000 habitants adhérentes au SDES, pour leur présenter le nouveau dispositif de répartition de la TCCFE en leur proposant d'y adhérer avant le 1^{er} juillet 2021, date butoir pour qu'elles fixent au moins le coefficient de la TCCFE dans leur commune à compter du 1^{er} janvier 2022, le minimum fixé par l'Etat étant de 6 à cette date, voire d'établir une délibération concordante à celle du SDES précitée pour adhérer au dispositif de répartition proposé par celui-ci ; l'analyse de ces délibérations aboutit à l'identification d'une recette supplémentaire pour le SDES à compter du 1^{er} janvier 2022 (versements trimestriels) de près de 3 M€ annuels au titre de la TCCFE, prélevés dans les communes ≤ 2 000 habitants et dans 30 communes > 2 000 habitants ayant décidé d'adhérer au dispositif présenté ci-avant ;
- ▶ **29 juin 2021** : le CS dans sa délibération n° CS 2-10-2021 met en place les participations financières directes au bénéfice des communes pour la rénovation énergétique de leurs patrimoine bâti, dispositions applicables depuis le 1^{er} juillet 2021 ;
- ▶ **29 juin 2021** : le CS dans sa délibération n° CS 2-11-2021 valide le principe de constitution d'une société de forme juridique adaptée pour développer les EnR sous l'égide du SDES avec l'apport au capital de la SAS 73 et d'autres partenaires publics (communes, intercommunalités, Conseil départemental) et/ou privés qui le souhaitent.

Au vu de ces décisions et de leur médiatisation progressive dans les milieux intéressés, des organismes bancaires (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne) ont sollicité le SDES pour faire des propositions afin de l'accompagner financièrement sous des formes restant à déterminer y compris dans le cadre de la création d'une SEM locale, pour développer des installations de production d'énergie renouvelable notamment d'électricité dans un premier temps. La Banque des Territoires déjà avertie, sera également officiellement sollicitée pour contribuer à ce projet.

Parallèlement, suite au vote du compte administratif 2020 le 29 juin dernier et au solde accéléré depuis 3 ans d'une centaine de dossiers d'enfouissements de réseaux sous maîtrise d'ouvrage des communes avec participation financière du SDES, forme juridique de maîtrise d'ouvrage aujourd'hui abandonnée au fait de sa fragilité juridique, les services ont identifié suite au bilan des 5 dernières années, une disponibilité budgétaire nette entre 1 et 1,5 M€.

Compte tenu de ces éléments et de la finalisation d'études d'opportunité favorables pour les opérations présentées au comité syndical du 29 juin dernier dont la liste par ordre alphabétique des communes concernées est rappelée ci-dessous, l'exécutif souhaite accélérer la mise en place d'une société de type SEM, afin de pouvoir lancer sans délai les projets pour lesquels les communes attendent désormais d'être accompagnées, tant en ingénierie que financièrement, la problématique essentielle des fermes solaires photovoltaïque (PV) au sol en termes d'exigences et de délais étant que les études environnementales et études d'impact ne peuvent généralement être réalisées qu'entre mars et novembre.

- ▶ Commune d'AILLON-LE-JEUNE (centrale sur ombrière) ;
- ▶ Commune de GRESY-SUR-AIX (centrales sur toitures) ;
- ▶ Commune de MERCURY (centrales sur toitures) ;
- ▶ Commune de MODANE (centrale sur toiture) ;
- ▶ Commune de SAINT-BALDOPH (centrales sur toitures) ;
- ▶ Commune de SAINT-PIERRE D'ALBIGNY (centrale au sol) ;
- ▶ Commune de SAINT-VITAL (centrale au sol).

Cette nouvelle étape du processus a été présentée au bureau syndical du 14 septembre dernier qui, dans la continuité des dispositions validées le 29 juin dernier par le comité syndical de créer une première structure sous forme S.A.S., a proposé à l'unanimité de créer directement une SEM EnR de Savoie avec la SAS 73, les collectivités qui le souhaitent, ainsi que les organismes bancaires disposés à intégrer le capital de cette SEM sur la base des *statuts*, du *pacte d'actionnariat* avec son projet de gouvernance, ainsi que d'un premier *plan d'affaires*, documents joints au présent rapport qui leur ont été envoyés récemment. Compte tenu de l'ambition affichée que cette structure soit opérationnellement active dès fin 2021 / début 2022, le SDES a déjà anticipé en réalisant actuellement et/ou prochainement les prestations suivantes :

- ▶ Lancement d'une consultation pour établir un accord-cadre avec trois prestataires afin de réaliser sans délai les études de faisabilité des opérations listées ci-dessus et futures ;
- ▶ Elaboration d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) *type* pour la réalisation d'installations PV sur toiture ou ombrière, qui pourra être proposé aux communes dans le cadre d'une assistance d'ingénierie pour ce type de projets, cet outil juridique pouvant être utilisé directement à la suite d'une étude de faisabilité favorable ;
- ▶ Récupération auprès des services de la DDT avec l'accord de monsieur le Préfet, d'études d'identification de possibilités de fermes solaires PV de plus d'un hectare, réalisées récemment par ces services, en ne retenant que les lieux potentiels à faible impact environnemental.

Michel DYEN considère qu'il est désormais le moment de passer à l'action, ce dossier étant en réflexion depuis 2018 (...) tout en rappelant également que le SDES par l'intermédiaire de sa délibération n° CS 4-18-2020 du 15 décembre 2020, a déjà mis en place de nouvelles recettes par l'intermédiaire de la TCCFE à compter du 1^{er} janvier 2022, dont près d'1,5 M€ est fléché pour être annuellement affectés au développement de la production EnR, objet de ce rapport. Le premier plan d'affaires présenté dans le tableau récapitulatif joint au présent rapport, pourra être ajusté et consolidé avec cette nouvelle recette.

A terme, toutes les collectivités et partenaires du secteur privé qui le souhaitent, pourront intégrer le capital de cette SEM, afin de lui conférer les moyens financiers inhérents à son développement et ce, toujours au bénéfice et dans l'intérêt général des communes adhérentes au SDES, ayant décidé d'intégrer le dispositif de financement de ces opérations par l'intermédiaire de la part communale de la TICFE (ancienne TCCFE).

Aussi, comme suite à la réunion du bureau syndical du 12 octobre dernier au cours de laquelle a été débattu ce dossier et dans la continuité des éléments du rapport initial n° CS 3-7-2021, quelques délégués ont demandé suite à l'envoi le 7 octobre dernier du rapport initial et de ses pièces jointes concernant ce dossier, de préciser certaines dispositions prévues. Aussi, il est proposé ci-dessous un rapide historique sur les actions déjà menées sur ce dossier de projet de SEM EnR :

- ▶ **2018** : diverses présentations, études, enquêtes et analyses des structures existantes, réalisées par le SDES au fil de l'eau, l'enquête de fin 2018 ayant largement démontré que les communes attendaient dans les meilleurs délais que le SDES développe (enfin) une activité pour les accompagner sur le EnR, une réunion en fin d'année à l'initiative du Conseil départemental souhaitant s'inscrire dans ce processus, actant le fait que celui-ci n'a plus la compétence énergie, donc ne peut plus être un acteur pilote dans ce domaine... ;
- ▶ **2019** : identification d'une centaine de projets en gestation dans les communes de Savoie (ASDER et SDES) et visite d'une dizaine d'entre elles par le Président de la SAS 73 et le Directeur du SDES pour identifier leurs besoins réels en la matière ;
- ▶ **2020** : élaboration en avril d'un rapport détaillé par le SDES sur les actions déjà menées avec des propositions de changement de stratégie après 2 ans d'atermoiements, rapport transmis à la SAS 73 et diffusé aux membres du bureau syndical du SDES de l'époque ; décision du comité syndical au terme de la même année, d'augmenter le coefficient de prélèvement de la TCCFE, donnant au SDES les nouvelles recettes nécessaires pour assister notamment financièrement les communes dans le développement des EnR et la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Par ailleurs, il est rappelé les principales motivations du SDES à développer cette structure au bénéfice notamment de ses communes adhérentes, selon trois principes fondamentaux :

- ▶ Maintenir aux communes la maîtrise de leurs projets, tout en les assistant dans les études préalables et le développement desdits projets ;
- ▶ Maximiser les retombées économiques locales face aux acteurs du secteur privé ;
- ▶ Prendre les risques financiers à la place des communes.

Michel DYEN rajoute que suite à ses récents échanges avec le 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental de la Savoie (CD 73), cette collectivité territoriale sera sollicitée officiellement dans les meilleurs délais pour connaître sa position sur sa participation à cette SEM.

François MAUDUIT tout en rappelant que sa commune n'a pas souhaité entrer dans le dispositif proposé par le SDES sur la répartition de la TCCFE, interroge si celui-ci a prévu de se rapprocher des Centrales Villageoises dans le cadre de ses projets de production PV ; il s'étonne par ailleurs du reversement d'au moins 50 % des dividendes aux actionnaires, comme mentionné dans le projet de *Pacte d'Actionariat* joint au rapport...

Michel DYEN précise simplement que si le SDES veut que des investisseurs privés le rejoignent pour entrer au capital la SEM EnR qu'il porte, il faut leur verser des dividendes... Il précise également suite à quelques questions, que d'une part, les banquiers viennent dans ces structures autant pour entrer au capital que comme prêteur à terme, et d'autre part, que ladite SEM pourra prendre en exploitation des installations existantes. Le fonctionnement de cette SEM EnR serait relativement identique à celui d'une autre SEM locale, CRYSTAL-HABITAT, dont il est le 1^{er} Vice-Président.

Jean-Claude RAFFIN précise que le SDES réfléchit à créer des filiales de la future SEM par projet, que les communes qui souhaitent investir dans les projets de leur territoire puissent intégrer lesdites sociétés.

Serge DAL BIANCO précise qu'une présentation au bureau syndical du 12 octobre dernier, assurée par le Président et la Directrice de la SEM EnR du syndicat d'énergie du Jura, le SIDEC, a permis de se faire une idée assez précise des enjeux et aboutissants de tout ce qu'on entend actuellement autour des projets de production EnR notamment en termes de PV et d'éolien Vice-Président du syndicat et qu'à ce titre, il convient que les communes soient prudentes quand des développeurs les sollicitent, le SDES souhaitant justement protéger ses communes adhérentes des dérives potentielles suscitées par lesdits développeurs...

Michel DYEN précise en conclusion que les actions menées par le SDES comme précisées ci-avant, consistent à préparer les projets notamment ceux déjà identifiés dans le plan d'affaires joint en annexe du présent rapport, pour les déclencher le plus vite possible dès la création de la SEM EnR, car les communes adhérentes attendent... Il précise également que la présente décision à prendre par le SDES, ne concerne que son engagement dans cette nouvelle structure et vise notamment à ne pas perdre de temps pour la rendre opérationnelle quand les autres partenaires qui vont être sollicités dont le Conseil départemental, auront exprimé leur positionnement à ce titre. Une autre décision sera à prendre pour acter les documents définitifs pour créer officiellement ladite SEM, à savoir les *statuts*, le *Pacte d'Actionariat* et le 1^{er} plan d'affaires.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, le comité syndical, à l'unanimité moins deux abstentions, des membres présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **Valide la constitution par le SDES d'une Société d'Economie Mixte Locale sous l'égide du SDES, aux fins de réaliser des installations de production d'énergie renouvelable avec les partenaires publics et privés qui le souhaitent ;**
- ▶ **Valide les projets de « statuts », de « pacte d'actionariat » et de « 1^{er} plan d'affaires » joints au présent rapport, dont la répartition des droits de vote et donner la délégation au Président pour ajuster ces documents avec les partenaires sollicités ;**
- ▶ **Délègue au Président la sollicitation des autres partenaires pouvant intégrer cette SEM, afin de concrétiser dans les meilleurs délais leur engagement financier potentiel à ce titre : Conseil départemental, Banque des Territoires, Crédit agricole, Caisse d'Epargne... ;**
- ▶ **Autorise le Président à réaliser les transferts budgétaires pour concrétiser la participation financière du SDES au capital de la SEM, ainsi que les transferts issus du dispositif mis en place par l'intermédiaire de la part communale de la TICFE (ancienne TCCFE) ;**
- ▶ **Valide l'intégration des dossiers mentionnés dans le « 1^{er} plan d'affaires » joint au présent rapport, à réaliser par la SEM en étroite collaboration avec les communes concernées.**

A 18h30, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

La date du prochain comité syndical prévu en fin d'année, sera fixée ultérieurement.

Le Président du SDES,
Michel DYEN

